

LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 AU CEFRAS

Pour un
environnement
plus solidaire

INVESTISSEZ DANS LA FORMATION DE VOS FUTURS COLLABORATEURS EN NOUS VERSANT VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

La Taxe d'Apprentissage a été
soumise à une réforme, mais
vous
pouvez aujourd'hui nous verser
directement cette taxe.

Vous avez l'obligation de verser
87% de votre taxe
d'apprentissage à l'OPCO de
votre branche et 13% à une
école ou centre de formation.



Nous sommes habilités à percevoir le solde des 13% de
la taxe d'apprentissage et vous délivrer directement un
reçu libératoire.

A QUOI NOUS SERT VOTRE VERSEMENT ?

Votre contribution permettra d'offrir un
environnement qualitatif à nos formations :

- Prendre soin de nos stagiaires, c'est aussi offrir une garantie plus grande qu'ils prendront soin des plus fragiles d'entre nous, dans leur exercice professionnel.
- A intégrer de nouveaux outils pédagogiques au sein de notre établissement
- A pérenniser la qualité des enseignements auprès de vos salariés
- A promouvoir la formation en alternance comme facteur de réussite et d'excellence

COMMENT AFFECTER DIRECTEMENT LE CEFRAS DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

La taxe d'apprentissage est à verser
directement à notre établissement
CEFRAS, en joignant à votre règlement
le coupon ci-dessous :

VOTRE VERSEMENT : À NOUS FAIRE PARVENIR AVANT LE 31 MAI 2022
AU CEFRAS - ALLÉE PHYTOLIA - 49120 CHEMILLE EN ANJOU
02 41 30 02 40
siege@cefras.com

RECU DE VERSEMENT A RENVOYER A L'ATTENTION DE :

ENTREPRISE :

NUMÉRO SIRET :

MADAME/MONSIEUR (Rayer la mention inutile)

.....

QUALITÉ :

MAIL :

TÉLÉPHONE :

ADRESSE POSTALE :

.....

Signature de l'entreprise

Verse la somme de _____ € de taxe d'apprentissage au CEFRAS :

Par chèque : n° _____

Par virement à la date du _____ (merci d'indiquer « TA + votre N° de SIRET »
dans la réf de votre virement.)

Coordonnées bancaires : IBAN FR76 1027 8394 1600 0210 2510 154 - BIC CMCIFR2A